



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **20 septembre 2010**

Délibération n° 2010-1735

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône pour son programme d'actions 2010

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

**Rapporteur** : Monsieur Kimelfeld

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 13 septembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 22 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Barthelémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Grivel, Guimet, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Olivier, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Mme Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Appell), Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthelémy), M. Barret (pouvoir à M. Gignoux), Mme Dagorne (pouvoir à M. Louis), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Havard (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Kabalo (pouvoir à M. Sturla), Morales (pouvoir à M. Vincent), Muet, Réale (pouvoir à M. Passi), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra (pouvoir à Mme Pédrini).

Absents non excusés : Mme Peytavin, MM. Albrand, Brolquier, Coulon, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Serres.

**Séance publique du 20 septembre 2010****Délibération n° 2010-1735**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône pour son programme d'actions 2010**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 1er septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La création d'entreprises est un levier important de l'intervention publique pour garantir le renouvellement du tissu économique local et, par là, le développement de l'emploi et du dynamisme économique sur l'agglomération.

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans ce domaine, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de "Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise" : Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE). La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du dispositif.

Les enjeux principaux sont de soutenir des actions qui garantissent une offre de service accessible, de qualité, adaptée aux besoins de chaque entrepreneur, pour lui donner les moyens de réussir.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine soutient la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône pour son action en matière d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets et des créateurs, cédants et repreneurs d'entreprises artisanales et pour son implication dans le dispositif Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat.

**Présentation de l'activité de la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône en matière d'entrepreneuriat**

L'Espace Futur Artisan : c'est un espace d'accueil qui centralise les contacts avec les porteurs de projet, permet d'effectuer un diagnostic personnalisé et d'orienter efficacement le porteur de projet, soit vers des structures extérieures, soit vers les autres ressources de la Chambre de métiers et de l'artisanat.

La Chambre de métiers et de l'artisanat accompagne, par ailleurs, les cédants et repreneurs d'entreprises dans leurs démarches et favorise leur mise en relation.

Enfin, grâce à plusieurs permanences sur les territoires intracommunautaires, elle assure un service de proximité pour les porteurs de projet artisanaux.

**Bilan d'action 2009**

L'activité au sein de l'Espace Futur Artisan et dans le cadre des permanences :

- 8 402 premiers accueils réalisés (7 128 en 2008) dont 1 761 auto-entrepreneurs, 3 070 porteurs de projet accompagnés, soit une hausse de 10 % par rapport à 2008 (objectifs fixés : 7 000 premiers accueils, 2 500 accompagnements), 390 rendez-vous conseil à l'Espace Futur Artisan (354 en 2008).

L'action "parcours du repreneur" :

- mise en place de l'action dont l'objectif est la sensibilisation pour une meilleure adéquation entre l'offre et la demande :

- . organisation d'une réunion d'information spécifique "comment se préparer à la reprise d'une entreprise artisanale ?",
- . mise en place de modules complémentaires spécifiques reprise au stage de préparation à l'installation,
- . proposition de rendez-vous individuels de mise en relation avec des cédants.

Accompagnement des cédants :

Mise en place d'une offre d'accompagnement reposant sur le diagnostic de l'entreprise, une analyse financière si nécessaire, la diffusion de l'annonce sur l'outil régional d'opportunité d'affaires (Bourse régionale d'opportunités artisanales -BROA-) et mise en relation avec des repreneurs ciblées : 164 contacts repreneurs, 102 diagnostics proposés et 29 accompagnements réalisés.

L'action de "suivi des jeunes entreprises" :

Cette action a pris la forme d'ateliers collectifs essentiellement sur le thème de la démarche commerciale, le régime fiscal et social et le suivi de son activité, renforcés éventuellement par un accompagnement individuel.

L'implication dans le réseau Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat :

La Chambre des métiers et de l'artisanat a été re-labellisée pour ce qui concerne l'Espace Futur Artisan et ses antennes en novembre 2009. Elle contribue par ailleurs à alimenter la base de données commune.

Par ailleurs, elle assure une permanence constante sur le stand de Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat dans le cadre du Salon des entrepreneurs.

Elle est présente dans l'ensemble des instances de gouvernance de Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat. Elle participe fortement, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon, au groupe de travail transmission-reprise.

**Perspectives 2010**Poursuite des activités d'accueil et d'accompagnement (antennes comprises) :

- 7 500 premiers accueils (et 7 500 accueils téléphoniques), 2 500 accompagnements, 1 500 participants aux stages, poursuite des permanences à Chassieu, Corbas, Rillieux la Pape, Vaulx en Velin et la Duchère.

A noter la mise en place d'un pré-accueil Espace futurs artisans (EFA) (notamment téléphonique) pour permettre d'améliorer la qualité d'écoute et une réorientation plus rapide des visiteurs vers les bons outils. De plus, il sera construit des outils spécifiques pour l'information, l'orientation et l'accompagnement des auto-entrepreneurs.

Mise en place d'un parcours spécifique à destination des repreneurs :

- formation des 3 agents de l'EFA qui seront en charge de faire les rendez-vous post réunion sur l'outil de mise en relation régional BROA sur les 1er et 2° trimestres 2009,
- mise en place d'une réunion "test" au 2° trimestre animée en interne, puis mise en place des réunions toutes les 3 semaines,
- mise en place de premiers rendez-vous post réunion.

Mise en place d'un parcours spécifique à destination des cédants :

En parallèle du parcours spécifique repreneur :

- réalisation d'un diagnostic de l'entreprise et mise en place d'un plan d'actions pour optimiser la vente de l'entreprise,
- analyse financière de l'entreprise,

- diffusion de l'offre de cession (en lien notamment avec les bourses d'échanges LVE pilotées par la CCI de Lyon).

#### Le renforcement du suivi post-crédation

Afin de permettre aux jeunes entrepreneurs de rompre leur isolement et de mettre en place des outils simples et rapidement utilisables pour prendre le recul nécessaire en début d'activité et donc pour favoriser la pérennité des entreprises créées :

- mutualisation au niveau de l'agglomération de 30 places d'ateliers sur le pilotage, la gestion financière et administrative de l'entreprise. Ces places sont ouvertes à tous les entrepreneurs accompagnés par une structure du réseau LVE,
- mise en place d'un service après-vente, suivi régulier individuel à destination de 30 entrepreneurs,
- offre de suivi complet pour 10 éco-entreprises sur la base d'un suivi individuel dès la préparation du projet.

#### Implication dans le réseau Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat :

- poursuite des actions de professionnalisation nécessaires au maintien sur le long terme du label LVE,
- alimentation et adaptation de la base de données commune à l'ensemble des acteurs du réseau,
- affichage de son appartenance au réseau lors des actions de communication menées par la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) 69,
- participation aux instances de gouvernance et de travail du réseau.

#### Travail sur l'immobilier d'activité artisanale dense :

Dans le cadre de sa stratégie de maintien de l'activité, notamment artisanale en ville, la Communauté urbaine s'est engagée dans des études (microzonages UI) et dans des opérations concrètes telles que villages d'entreprises ou les parcs d'activités (5 villages ont d'ores et déjà été créés et ont montré toute leur pertinence).

Parallèlement, pour des raisons d'économie d'espace, d'une nécessaire intégration dans un tissu urbain et de densité d'emploi, la Communauté urbaine souhaite développer des projets immobiliers plus denses qu'auparavant. Une densification implique le développement d'un autre type de produit immobilier : ces parcs d'activités, traditionnellement en rez-de-chaussée, doivent donc se densifier aussi en hauteur.

De plus, le maintien et le développement de l'activité artisanale représentent un enjeu fondamental en termes de vie économique, notamment dans une logique de renouvellement urbain.

Toutefois, les acteurs de l'immobilier se montrent assez réservés quant aux produits immobiliers denses pour les usages de type artisanat. De son côté, la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône a constaté une difficulté chronique des petites structures artisanales des secteurs denses de l'agglomération à trouver des locaux pour le développement de leur activité.

Face à ce constat, la Communauté urbaine et la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône s'engagent à réaliser une étude conjointe dont l'objectif est de connaître la pertinence et la faisabilité technique, économique, financière et urbaine d'un "immobilier d'activité artisanale dense" sur le territoire sud-est de l'agglomération (Lyon 7°, Lyon 8°, Lyon 9°, Vénissieux, Bron et Saint Fons). Ce territoire apparaît aujourd'hui comme étant le plus adapté pour servir de premier terrain d'analyse pour une étude qui répondrait à un besoin constaté localement.

#### **Modalités de soutien par la Communauté urbaine**

Afin de pérenniser les actions conduites en 2009 par la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône dans le cadre du dispositif Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat et de permettre le lancement de nouvelles initiatives (dont la post-crédation et l'étude sur l'immobilier d'activité artisanale dense), il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine d'un montant de 65 000 € pour l'année 2010.

Celle-ci se répartit comme suit :

- actions liées à l'entrepreneuriat (ante, post et transmission-reprise) : 55 000 € (48 000 € en 2009),
- action liée à l'étude pour le développement d'un immobilier d'activité artisanale dense : 10 000 € (pas de financement en 2009).

*Budget prévisionnel 2010*

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
accompagnement des porteurs de projets	250 123	Région Rhône-Alpes	3 400
action reprise-transmission	47 703	Communauté urbaine	65 000
étude immobilière	30 000	Etat (Développement économique -DEVECO-)	141 654
suivi des jeunes entreprises	27 334	Conseil général	13 000
		partenaires privés	21 000
		contribution des bénéficiaires	16 000
		fonds propres CMA 69	95 106
<b>Total</b>	<b>355 160</b>	<b>Total</b>	<b>355 160</b>

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 65 000 € au profit de la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône pour son programme d'actions 2010,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et 2011 - compte 657 380 - fonction 90 - opération n° 0757 selon l'échéancier suivant : 52 000 € en 2010 et 13 000 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 22 septembre 2010.**